



**RENOUVELLEMENT DES
ADHÉSIONS POUR
L'ANNÉE 2024**

« Pour chaque fin, il y a toujours un nouveau départ » disait Saint-Exupéry

Notre fin actuelle, c'est l'année qui va s'achever. Notre nouveau départ, c'est la nouvelle qui arrive que nous espérons pleine de joies, d'activités récréatives, de sorties divertissantes, de rencontres amusantes, tout ce qui peut être bon pour nous.

Et pour que notre nouveau départ soit réussi, il est nécessaire de le préparer.

La première démarche à effectuer est de formaliser votre adhésion au Club des Aînés de l'Arclusaz. En effet, avec cette adhésion, non seulement vous pouvez participer à toutes les activités que nous proposons, mais surtout, et c'est important, vous bénéficiez de l'assurance de la Fédération « Générations Mouvement » qui vous couvre en cas d'accident lors de vos activités au Club, du **1^{er} janvier au 31 décembre**.

Il est donc important d'adhérer au cours du mois de décembre, afin que l'assurance soit effective dès le 1^{er} janvier.

Nous vous adressons en annexe, le bulletin d'adhésion pour l'année 2024. Il n'y a pas de changement par rapport à l'année 2023, le montant de la cotisation annuelle reste à **26 €** (et à **20 €** pour les multicartes : il s'agit des personnes qui adhèrent également à un autre Club affilié à Générations Mouvement)

Vous pouvez nous remettre votre bulletin complété, accompagné de votre règlement :

- Au Club, lors de vos activités (à remettre aux responsables).
- Par courrier à Michelle Charbonnier 206 Rue Alfred-Stein 73250 St Pierre d'Albigny.
- Dans la boîte aux lettres du Club : 70 Rue des Confréries 73250 St Pierre d'Albigny.
- Le jour de notre repas de fin d'année à la Treille, le 17 novembre prochain. Nous prévoyons un espace dédié à cette réception.
- Lors de permanences au Club que nous tiendrons les trois premiers **vendredis** de décembre à partir de 14 heures : le 1^{er} décembre, le 8 décembre et le 15 décembre.

Nous vous remercions d'effectuer cette formalité rapidement, afin que vos activités ne soient pas interrompues par défaut d'assurance. Si des changements sont intervenus dans votre situation (exemple : changement d'adresse, de mail, de téléphone...) et surtout si vous avez un courriel électronique, précisez-le nous clairement.

Tout le Conseil d'Administration reste à votre disposition si vous avez besoin de précisions complémentaires.

Nous vous souhaitons une très bonne fin d'année et d'ores et déjà une excellente nouvelle année 2024 pleine de satisfactions et de bonheurs et surtout une bonne santé !